

Pseudomonas fluorescens **Technique**

**MOLLUSCICIDE
LIQUIDE**

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

GARANTIE :

Cellules *Pseudomonas fluorescens*, souche CL145A et milieu de fermentation épuisé –
100 g/L matière sèche (équivalent à 10 % p/p)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ATTENTION

N° D'HOMOLOGATION 30487 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET :

Date de fabrication :

Pro Farm Group, Inc.
1530 Drew Ave.
Davis, 95618 ÉTATS-UNIS 1-
530-750-2800

Brevet n° 6,194,194; Brevet canadien n° 2,225,436

MOI 401 est une marque déposée de Pro Farm Group, Inc. © 2008

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la préparation de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

INGESTION

- Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

MISE EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

RISQUES POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES – ATTENTION :

Nocif en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption par la peau. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Ce produit doit être entreposé dans son contenant d'origine à une température de 4°C. Ce produit doit être utilisé au cours de six mois de la date de fabrication. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.